

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 décembre 2009

Compte-rendu

L'an deux mille neuf, le onze du mois de décembre, à vingt heures et dix minutes, le Conseil Municipal de la commune de VIELVERGE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation, en date du 5 décembre 2009, de Monsieur Alain CHARLET, Maire en exercice.

Étaient présents :

Monsieur Alain CHARLET : Président

Madame Murielle ROCHE : 1^{ère} Adjointe

Madame Mireille THIEBAUD : 2^{nde} Adjointe

Mesdames Pascale MAUFFREY, Évelyne SOMMET et Corinne CORTOT, Messieurs Arnault MERLE (arrivé à 20h20), Boris OUDOT, Pascal BELLORGET et Gérald THIBERT, conseillers municipaux

Secrétaire de séance désignée : Corinne CORTOT

~~~~~

Chaque conseiller ayant reçu le procès verbal du Conseil Municipal du 13 novembre 2009, Monsieur Alain CHARLET demande s'il y a des corrections à y apporter. Sans correction, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

#### Décisions modificatives :

Comme chaque fin d'année, nous devons modifier des lignes budgétaires afin de les rendre conformes à la réalité des opérations réalisées.

Il y a différents dépassements sur des articles budgétaires bien précis.

#### Investissement Dépense

2031 - Frais d'études, recherches et développement et frais d'insertion : - 35 742 €

20415 - Groupements de collectivités : + 37 536 €

L'équilibre se fait en recette au compte 024

2113 - Terrains aménagés : + 11 663 €

2132 - Immeuble de rapport : - 11 663 €

21571 - Matériel roulant : + 11 362 €

2132 - Immeuble de rapport : - 11 362 €

#### Investissement Recette

024 + 1 794

## **Fonctionnement**

60631 - Fournitures d'entretien : - 538 €  
60632 - Fournitures de petits équipements : + 538 €

61522 - Bâtiments : + 972 €  
61521 - Terrain : - 972 €

61558 - Autres biens immobiliers : + 100 €  
61551 - Matériel roulant : - 100 €

6156 - Maintenance : + 810 €  
61551 - Matériel roulant : - 810 €

616 - Primes d'assurance : + 53 €  
617 - Etudes et recherches : - 53 €

62878 - Remboursement de frais à d'autres organismes : + 6 984 € (y compris la participation au syndicat de l'eau de 2 162 €)  
6281 - Concours divers : - 6 984 €

6411 - Personnel titulaire : - 5 763 €  
6413 - Personnel non titulaire : + 5 763 €

6454 - Cotisations aux ASSEDIC : + 203 €  
6453 - Cotisations aux caisses de retraite : - 203 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les décisions modificatives et charge Monsieur le Maire d'effectuer les écritures nécessaires.

## **Remboursement intérêts SIAAEF :**

En vue des études de la mise en place d'un réseau d'assainissement sur Soissons et Vielverge, une ligne de trésorerie de 140 000 € a été mobilisée. Elle a été remboursée après l'arrêt des études. En prenant en compte les intérêts, le coût total pour le SIAAEF a été de 143 366.34 €

Une somme de 60 000€ a déjà été remboursée et le SIAAEF est en attente d'une subvention de l'ordre de 70 000 € par le Conseil Général de la Côte d'Or.

Le SIAAEF a pris la délibération de demander le remboursement des intérêts soit 3 366.34 € lors de sa réunion du 12 novembre dernier. La clé de répartition entre les deux communes est la même qu'en mai 2009, soit le nombre de branchements, ce qui pour Vielverge représente  $(3366.34 / 355) \times 228 = 2162.04\text{€}$

Le Conseil est invité à se prononcer sur la clé de répartition proposée et les montants qui en résultent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce à 8 voix "POUR", 1 "CONTRE" et 1 abstention.

### Constructibilité d'une parcelle :

Un jeune couple du village souhaite acheter et faire construire leur résidence principale sur les parcelles ZK 83 et 85 situées chemin des Vannets, à la limite du village, mais dans la continuité des habitations existantes.

Un Certificat d'Urbanisme a été demandé aux services de la DDE.

La carte communale n'ayant pas été approuvée, et comme nous sommes dans la continuité de parcelles construites, que les réseaux se situent à moins de 100 mètres du projet, Monsieur le Maire n'a pas d'argument pour s'opposer au projet et a donc émis un avis favorable au CU.

La DDE s'apprête, quant à elle, à émettre un avis défavorable, et ce sera donc aux services préfectoraux de trancher.

D'ors et déjà, Monsieur le Maire propose que le Conseil Municipal se prononce, par une délibération motivée sur la constructibilité de ces parcelles.

Après en avoir délibéré,

attendu que M. et Mme Pierre ROUX sont déjà résidents sur le village (Monsieur depuis sa naissance), que leur enfant est gardée par une assistante maternelle du village et qu'elle intégrera l'école maternelle du village,

attendu que leur projet se situe dans la continuité des habitations, et dans le quartier où ils résident actuellement,

attendu que sur la même voirie des habitations du village de Soissons sur Nacey se situent au delà de leur projet,

le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité pour la constructibilité des parcelles ZK 83 et 85 (dans sa partie haute).

### Arbre de Noël du 12 décembre :

Le spectacle de Noël, avec remise des cadeaux aux enfants de 0 à 10 ans, aura lieu à la salle des fêtes de Soissons sur Nacey.

Le spectacle de clown aura lieu à 18h30, il sera suivi de la remise des cadeaux et d'un apéritif. 68 enfants, accompagnés de 62 adultes sont inscrits. Pour les enfants ne pouvant participer, la remise des cadeaux se fera en mairie dans la semaine qui suit.

L'installation de la salle se fera dans l'après-midi et le service de l'apéritif sera effectué par les membres du conseil.

Murielle ROCHE, Mireille THIÉBAUD, Corinne CORTOT, Arnault MERLE, Boris OUDOT et Alain CHARLET participeront.

### Vœux 2010 :

Pour permettre à un maximum de personnes de participer, Monsieur le Maire a arrêté la date du dimanche 10 janvier à 11h30 pour la traditionnelle cérémonie des vœux, au lieu du samedi comme l'année dernière.

La présence de l'ensemble des membres du Conseil est vivement souhaitée.

Comme l'année dernière, l'ensemble de la population, les maires du canton, le député Rémi DELATTE, le sénateur Alain HOUPERT, le conseiller général Joël ABBEY et le personnel communal seront invités.

## Questions diverses :

✓ Monsieur André JUPILLE a adressé une offre d'achat d'un montant de 30 050 € à l'ONF pour le lot invendu à Beaune le 22 septembre 2009.

Les offres reçues à Beaune allaient de 22 919 € à 28 649 €, la proposition JUPILLE est donc supérieure. Sur les conseils de Monsieur PACAUD, Monsieur le Maire a accepté la vente.

✓ Rémi DELATTE, en sa qualité de Maire de Saint Apollinaire, a proposé à l'ensemble des communes de la circonscription de donner des armoires et des bureaux provenant des écoles de sa commune. Monsieur le Maire a fait acte de candidature et a pu récupérer deux armoires et deux bureaux pour l'école maternelle.

✓ Les feux de poubelles se poursuivent, il y a encore eu un départ d'incendie hier soir. Les frais commencent à devenir conséquent, un container à rembourser à Madame GROS, un extincteur à faire recharger.

✓ Evelyne SOMMET fait un compte-rendu succinct du Téléthon au conseil qui s'est déroulé à Vielverge.

✓ Evelyne SOMMET alerte Monsieur le Maire à nouveau sur le stationnement gênant du camion de Monsieur GAY, sur la voie publique, d'autant plus en cas de brouillard. Alain CHARLET s'engage à aller rendre visite à Monsieur GAY pour lui en parler et à trouver une solution.

✓ Illuminations de Noël : Le motif commandé cette année est prêt chez LUMIDECO depuis cette semaine. André JOSSERAND, en raison de problèmes de santé, ne pourra probablement pas les poser. Les détails matériels pour la pose sont à solutionner.

~~~~~

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h05.

La Secrétaire de séance,

Le Maire,

Corinne CORTOT

Alain CHARLET